



M. Benjamin Netanyahu
Premier Ministre
Bureau du Premier Ministre
3 Kaplan Street - Hakiryia
Jérusalem 91950 - Israël

Paris, le 20 février 2012

Lettre ouverte à Benyamin Netanyahu

Monsieur le Premier Ministre ,

C'est dans l'urgence que nous intervenons auprès de vous au sujet de Khader Adnan, un Palestinien arrêté le 17 décembre 2011 à son domicile, en Cisjordanie occupée, vers 3h30 du matin. Le 10 janvier, après de multiples interrogatoires violents, un commandant militaire a signé son ordonnance de placement en détention administrative, sans l'informer des charges retenues contre lui ni lui permettre de contester toute preuve retenue contre lui. Depuis le 18 décembre, Khader Adnan a entamé une grève de la faim afin de protester contre ses conditions de détentions et contre la pratique de la détention administrative. Ce régime spécial permet actuellement aux autorités israéliennes de retenir prisonniers plus de 300 Palestiniens, durant une période renouvelable indéfiniment, sans qu'ils ne bénéficient de procès.

L'état de santé de Khader Adnan, récemment transféré dans un hôpital sur le territoire israélien, est jugé très critique. L'administration pénitentiaire israélienne l'a enchaîné à son lit d'hôpital et a refusé de lui permettre de rencontrer en privé ses médecins, son avocat et sa famille. Durant une audition récente, un juge militaire israélien a maintenu l'ordre de détention administrative, jugeant que son état de santé était « acceptable » ceci après plus de 60 jours de grève de la faim alors que les médecins ont averti que sa vie était en danger.

La détention administrative, pratique équivalant à une détention arbitraire, constitue une violation grave du droit international en contrevenant au droit à la liberté et à la sécurité de sa personne et au droit à un procès équitable, garantis notamment par les articles 9 et 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par Israël.

Étant donné le caractère critique de la situation qui met en péril la vie de M. Khader Adnan et au regard de l'illégalité de sa détention, nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, de bien vouloir intervenir de toute urgence afin de mettre un terme à la détention administrative de Khader Adnan qui doit, comme tous les prisonniers détenus sous ce régime, être immédiatement libéré ou inculpé d'une infraction reconnue par le droit international et jugé dans le respect des normes internationales d'équité.

Dans l'attente de votre action, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses

François Walter
Président de l'ACAT-France

Stephan Oberreit
Directeur général d'Amnesty International France

Pierre Tartakowsky
Président de la Ligue des droits de l'Homme

Jean-Claude Lefort
Président de l'Association France Palestine Solidarité

Contacts presse :

ACAT France - Ophélie Latil - 01 40 40 02 12 / 07 61 71 66 69 - ophelie.latil@acatfrance.fr
Amnesty International France - Laure Delattre - 01 53 38 65 41 - ldelattre@amnesty.fr
Association France Palestine Solidarité - Pierre Motin - 06 12 12 63 94 - presse@france-palestine.org
Ligue des droits de l'Homme - Anne Garacoïts - 01 56 55 51 08 - anne.garacoits@ldh-france.org